RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00687
Numéro SIREN : 479 752 131
Nom ou dénomination : ARYZTA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2021 sous le numéro de dépôt 948

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Aryzta France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	ERNST & YOUNG et Autres
	
Anouar Lazrak	Patrick Cassoux

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 067 293.04	880 541.61	186 751.43	89 607.73	97 143.70	108.41
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 917.00		12 917.00	54 240.52	41 323.52-	76.19-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	35 551.00	15 185.00	20 366.00	2 992.00	17 374.00	580.68
	Autres immobilisations corporelles	10 757.01	10 757.01				
	Immobilisations en cours				28 251.00	28 251.00-	100.00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	25 660 785.83	1 719 866.00	23 940 919.83	22 325 365.83	1 615 554.00	7.24
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	13 917.00		13 917.00	8 100.00	5 817.00	71.81
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	157 957 384.67	2 626 349.62	155 331 035.05	153 664 720.87	1 666 314.18	1.08
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 713 399.87		7 713 399.87	713 751.44	6 999 648.43	980.68
	Autres créances	5 175 503.95		5 175 503.95	13 011 958.60	7 836 454.65-	60.23-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	97 136 002.97		97 136 002.97	113 617 250.95	16 481 247.98-	14.51-
	Charges constatées d'avance (3)	201 838.00		201 838.00	123 001.93	78 836.07	64.09
	Total III	110 226 744.79		110 226 744.79	127 465 962.92	17 239 218.13-	13.52-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	268 184 129.46	2 626 349.62	265 557 779.84	281 130 683.79	15 572 903.95-	5.54-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 038.56	5 038.56		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	64 405 896.44	55 700 732.59	8 705 163.85	15.63
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 453 600.19-	8 705 163.85	18 158 764.04-	208.60-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	86 619 970.15	96 073 570.34	9 453 600.19-	9.84-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	3 166 686.15	1 624 935.15	1 541 751.00	94.88
	Provisions pour charges	400 387.20	338 805.20	61 582.00	18.18
	Total III	3 567 073.35	1 963 740.35	1 603 333.00	81.65
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 416.02	4 282.05	2 866.03-	66.93-
	Emprunts et dettes financières diverses	170 826 421.13	178 763 546.36	7 937 125.23-	4.44-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 849 079.37	3 225 744.89	1 376 665.52-	42.68-
	Dettes fiscales et sociales	2 680 762.80	1 029 688.78	1 651 074.02	160.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 400.00	22 800.00	11 400.00-	50.00-
	Autres dettes	812.02	2 906.02	2 094.00-	72.06-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	845.00	44 405.00	43 560.00-	98.10-
	Total IV	175 370 736.34	183 093 373.10	7 722 636.76-	4.22-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	265 557 779.84	281 130 683.79	15 572 903.95-	5.54-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	61 850 736.34	69 573 373.00		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 749 846.00	257 514.00	13 007 360.00	12 718 686.37	288 673.63	2.27
Chiffre d'affaires NET	12 749 846.00	257 514.00	13 007 360.00	12 718 686.37	288 673.63	2.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			33 162.58	4 633.98	28 528.60	615.64
Autres produits			376.59	14 079.48	13 702.89-	97.33-
Total des Produits d'exploitation (I)			13 040 899.17	12 737 399.83	303 499.34	2.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 834 380.30	8 660 948.52	173 431.78	2.00
Impôts, taxes et versements assimilés			176 248.61	141 361.66	34 886.95	24.68
Salaires et traitements			2 774 661.39	2 725 778.10	48 883.29	1.79
Charges sociales			1 248 652.88	1 209 004.75	39 648.13	3.28
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			62 857.82	41 585.74	21 272.08	51.15
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			1 603 333.00	4 199.00	1 599 134.00	NS
Autres charges			78 394.90	11 503.92	66 890.98	581.46
Total des Charges d'exploitation (II)			14 778 528.90	12 794 381.69	1 984 147.21	15.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 737 629.73-	56 981.86-	1 680 647.87-	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		15 960 772.00	15 960 772.00-	100.00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	435 005.89	575 925.90	140 920.01-	24.47-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	435 005.89	16 536 697.90	16 101 692.01-	97.37-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 963 814.77	7 774 082.19	189 732.58	2.44
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 963 814.77	7 774 082.19	189 732.58	2.44
2. Résultat financier (V-VI)	7 528 808.88-	8 762 615.71	16 291 424.59-	185.92-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 266 438.61-	8 705 633.85	17 972 072.46-	206.44-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187 161.58	470.00	186 691.58	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	187 161.58	470.00	186 691.58	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	187 161.58-	470.00-	186 691.58-	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	13 475 905.06	29 274 097.73	15 798 192.67-	53.97-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 929 505.25	20 568 933.88	2 360 571.37	11.48
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 453 600.19-	8 705 163.85	18 158 764.04-	208.60-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	2 613.00	16 327 263.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	7 790 310.00	7 769 025.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif dans la clôture des comptes annuels clos au 31 Juillet 2020.
Les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 juillet 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.
La société Aryzta France constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 17 Mars 2020. Toutefois, elle n'accuse pas de retard dans le paiement de ses fournisseurs ni auprès des institutions.
Pour faire face à la crise sanitaire, la société a mis en place des mesures telles que le recours au chômage partiel, la mise en place du télétravail, la réorganisation de ses services afin de maintenir l'activité.
Eu égard à ces mesures et à la situation de la société à la date de l'arrêté des comptes au 31/07/2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur le fait que le Groupe Aryzta actualise régulièrement ses prévisions. Ces dernières révèlent une trésorerie excédentaire même en se basant sur un scénario pessimiste.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation de la crise sanitaire étant extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts sur les mois à venir.

La société maintient ses actions et constate qu'il n'y a pas d'évènements post-clôture autre que la COVID-19 qui remettrait en cause les hypothèses retenues.
De plus, la société bénéficie du soutien financier du Groupe Aryzta.

En Août 2020, Le Groupe Aryzta a obtenu un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de sa banque pour un montant de 20 000 000 €. La durée de ce prêt est de 1 an remboursable le 12 Août 2021 avec une option de prolongation d'une durée maximale de 5 ans.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité de la société :

Aryzta France est la société holding française qui détient les participations indiquées dans la liste des filiales et participations de l'annexe. Elle réalise son chiffre d'affaires par le biais de refacturations de ses coûts aux filiales (fonctions centrales, services partagés). Ses produits financiers, le cas échéant, sont essentiellement constitués des dividendes de ses filiales. Ses charges financières rémunèrent essentiellement l'emprunt contracté auprès d'une société irlandaise du groupe, Aryzta Bakeries Ireland.

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société Aryzta France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 2 060 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Contrôle fiscal

La société Aryzta France a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont la nature porte sur la contribution additionnelle de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos au 31/07/2015.
La société n'ayant pas accepté les redressements notifiés, seuls les intérêts et majorations ont été comptabilisés et réintégrés fiscalement dans les comptes clos au 31/07/2020 pour un montant de 186 713 €.
Une provision de 1 506 K€ a été comptabilisée au titre du risque sur le contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/07/2015, 31/07/2016 et 31/07/2017.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 28 % jusqu'à 500 K€ et 31 % au-delà
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Capitaux propres :

Le Résultat 31/07/2019 s'élevant à 8 705 164 € a été affecté au compte "Report à nouveau".
Le résultat 31/07/2020 s'élève à 9 453 600 €.

Variations significatives

- Participations : 1 616 K€
Actions du Groupe Hubert Logistique, suite augmentation du capital.

- Clients : 7 000 K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : < 7 836 > K€
* Concerne les sociétés du groupe : < 6 164 > K€
* Impôt sur les sociétés : < 1 636 > K€
* Tva : < 61 > K€
* Cvae : < 31 > K€
* Autres comptes : 56 K€
< 7 836 > K€

- Disponibilités : < 16 481 > K€

- Emprunts et dettes financières : < 7 937 > K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe

- Fournisseurs : < 1 377 >
* Groupe : < 1 973 > K€
* Hors Groupe : 596 K€
< 1 377 > K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- Dettes fiscales et sociales : 1 651 K€

* Personnel	:	36 K€
* Tva	:	1 441 K€
* Taxes	:	174 K€
		1 651 K€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 024 259		162 042
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 300		28 251
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours	28 251		
TOTAL	46 308		28 251
Autres participations	24 045 232		1 615 554
Prêts, autres immobilisations financières	131 164 264		5 817
TOTAL	155 209 496		1 621 371
TOTAL GENERAL	156 280 063		1 811 664

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	54 241	51 850	1 080 210	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			35 551	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours	28 251			
TOTAL	28 251		46 308	
Autres participations			25 660 786	
Prêts, autres immobilisations financières			131 170 081	
TOTAL			156 830 867	
TOTAL GENERAL	82 492	51 850	157 957 385	

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	880 411	51 981	51 850	880 542
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 308	10 877		15 185
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	15 065	10 877		25 942
TOTAL GENERAL	895 476	62 858	51 850	906 484

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	51 981				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 877				
TOTAL	10 877				
TOTAL GENERAL	62 858				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	338 805	61 582			400 387
Autres provisions pour risques et charges	1 624 935	1 541 751			3 166 686
TOTAL	1 963 740	1 603 333			3 567 073

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 719 866				1 719 866
TOTAL	1 719 866				1 719 866
TOTAL GENERAL	3 721 241	1 603 333			5 324 574
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 603 333			

Autres provisions pour risques et charges

Provision litige fournisseur.....	50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL.....	1.575 K€
Provision litige divers.....	36 K€
Provision risque contrôle fiscal	1.506 K€
	3.167 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	13 917		13 917
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	7 713 400	7 713 400	
Personnel et comptes rattachés	19 821	19 821	
Impôts sur les bénéfices	3 566 034	3 566 034	
Taxe sur la valeur ajoutée	730 940	730 940	
Divers état et autres collectivités publiques	57 105	57 105	
Groupe et associés	794 250	794 250	
Débiteurs divers	7 353	7 353	
Charges constatées d'avance	201 838	201 838	
TOTAL	144 260 823	13 090 742	131 170 081
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 817		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 416	1 416		
Emprunts et dettes financières divers	114 331 555	811 555		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	1 849 079	1 849 079		
Personnel et comptes rattachés	507 857	507 857		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	375 693	375 693		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 525 214	1 525 214		
Autres impôts taxes et assimilés	272 000	272 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 400	11 400		
Groupe et associés	56 494 866	56 494 866		
Autres dettes	812	812		
Produits constatés d'avance	845	845		
TOTAL	175 370 736	61 850 736		113 520 000

Le prêt accordée par Aryzta Bakeries Ireland vient à échéance au 31/07/2024. Son taux est de 6.75%.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 4 août 2005 et entrée en vigueur à la même date avec les sociétés détenues par Aryzta France pour une durée indéterminée à compter du 4 août 2005.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 11 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel outillage	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Le poste "Autres immobilisations financières" figurant à l'actif du bilan pour 131 156 164 € est composé des mali de fusion suivants :

- 23 256 294 € provenant de la TUP de Hubert Développement avec Hubert Finance
- 1 903 371 € provenant de la TUP d'Amp avec Hubert Finance
- 105 996 499 € provenant de la TUP de Hubert Finance avec Aryzta France

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières".

Mali technique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498
PS	11 872		11 872
BPL	4 051		4 051
MAR	8 035		8 035
CDP	34 332		34 332
SGP	710		710
	131 156		131 156

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Un test de dépréciation des titres et des mali techniques est mené à chaque date d'inventaire ou lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Les tests sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des titres et des mali techniques à leur valeur d'utilité correspondant à la plus haute des valeurs suivantes :
- actif net comptable de la participation
- valeur d'entreprise (flux de trésorerie actualisés avec un taux de 8.5% et diminués de la dette nette de la participation)

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	150 249
Autres créances	6 000
Total	156 249

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	811 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 446 118
Dettes fiscales et sociales	976 190
Autres dettes	300
Total	3 234 163

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	201 838
Total	201 838
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	845
Total	845

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	25 660 786		
Créances clients et comptes rattachés	7 602 500		
Autres créances	794 250		
Emprunts et dettes financières diverses	170 826 421		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 361		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	96 073 570
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	96 073 570
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	96 073 570
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	8 705 164
Autres variations	18 158 764-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	86 619 970
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	9 453 600-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	9 453 600-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	13 007 360
Total	13 007 360

Répartition par secteur géographique	Montant
France	12 749 846
Export	257 514
Total	13 007 360

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	43
Agents de maîtrise et techniciens	20
Employés	6
Total	69

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 963 815	435 006
Dont entreprises liées	7 790 310	2 613

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 67 800 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 67 800 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 0,80 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 41 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2020 : 400 387 €

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- effort de construction	19 695
- risque divers	36 000
Autres :	
- indemnité de fin de carrière	400 387
Total des allègements	456 082

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 127 703 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Les chiffres clés du sous-groupe français d'Aryzta sont :
- le montant de l'actif immobilisé : 197 317 141 €
- le montant des capitaux propres: 97 358 523 €
- le nombre des membres du personnel employés en moyenne au cours de l'exercice : 852

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- France Distribution	108 000	3 915 676	100.00	2 278 732	2 278 732			64 386 679	149 839-		
- France Nord Distribution	40 000	978 260	100.00	1 323 456	1 323 456			14 172 713	72 120		
- Jallon	312 000	2 039 942	100.00	5 800 000	5 800 000			23 375 534	219 601		
- Boul'Pat Atlantique	46 000	2 200 373	100.00	7 622	7 622			21 280 848	274 800		
- Boul'Pat Service	80 000	2 021 439	100.00	4 120 000	4 120 000			26 327 495	69 199		
- Normandie Gel Distribution	96 000	1 279 659	100.00	1 317 025	1 317 025			7 489 128	338 990		
- Patis Service	180 000	2 577 023	100.00	3 671 948	3 671 948			20 186 677	851 607		
- Boul'Pat Littoral	39 987	667 212	100.00	1 695 989	1 695 989			9 193 789	11 649-		
- Martin Diffusion	97 679	1 806 793	100.00	369 715	369 715			13 790 631	6 963		
- Sogepat	38 112	228 222	100.00	900 000	900 000			4 952 007	118 856-		
- Coup de Pates	130 000	5 689 808	100.00	38 112	38 112			16 974 527	2 121 946		
- Groupe Hubert Logistique	65 000	178 631	100.00	3 130 553	1 615 554			4 788 717	178 631		
- Belgagel	100 000	4 639 706	99.99	99 999	99 999			7 735 978	491 273		
- Lusigel	600 000	168 420	100.00	600 000	600 000			2 406 113	1 066-		
- ABF	270 000	283 163-	100.00	270 000	65 133			740 082	112 813		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- Filiales (+50% capital déten											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalité marché	359	
- Contravention	90	
- Pénalités IS	186 713	
- contribution exceptionnelle 31/07/2015		
Total	187 162	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements assurance	1 038
Remboursements formation	28 600
Remboursement Urssaf	3 525
Total	33 163

DocuSign Envelope ID: 3A6D0663-6D16-4FA9-B604-2DF08CCDC5C6

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrière-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux
(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JANVIER 2021

[…]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2020, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2020, tels qu'il lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (9.453.600,19) euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société a engagé pour 47.653 euros de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2020 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles), ce qui représente un impôt sur les sociétés théorique d'environ 13.342 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du président et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit (9.453.600,19) euros, au compte "Report à nouveau" qui est en conséquence porté de 64.405.896,44 euros à 54.952.296,25 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 86.619.910,15 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social	28.750.000,00 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5.038,56 €
Réserve légale	2.875.000,00 €
Report à nouveau	54.952.296,25 €
Provisions réglementées	37.635,34 €
Capitaux propres	***86.619.910,15 €***

DocuSign Envelope ID: 3A6D0663-6D16-4FA9-B604-2DF08CCDC5C6

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Date de clôture de l'exercice de référence	**Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI, pour ceux des associés qui peuvent en bénéficier**	**Revenus non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI**
31 juillet 2019	Néant	Néant
31 juillet 2018	Néant	Néant
31 juillet 2017	15.000.000 euros de dividendes versés aux associés	Néant

L'Associé Unique prend également acte de ce qu'en l'occurrence, l'intégralité des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents n'a pas donné lieu à l'application de l'abattement précité, dans la mesure où ces sommes ont été versées à un associé personne morale.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[…]

oOo

Extrait certifié confirme par le président

Le présent extrait est certifié conforme par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications), et dispose de la même valeur que s'il avait été certifié conforme de manière manuscrite.

DocuSigned by:
Frédéric GIRAUD
29486D51FD9B487...

Monsieur Frédéric Giraud
Président

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Aryzta France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	ERNST & YOUNG et Autres
	
Anouar Lazrak	Patrick Cassoux

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 067 293.04	880 541.61	186 751.43	89 607.73	97 143.70	108.41
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 917.00		12 917.00	54 240.52	41 323.52-	76.19-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	35 551.00	15 185.00	20 366.00	2 992.00	17 374.00	580.68
	Autres immobilisations corporelles	10 757.01	10 757.01				
	Immobilisations en cours				28 251.00	28 251.00-	100.00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	25 660 785.83	1 719 866.00	23 940 919.83	22 325 365.83	1 615 554.00	7.24
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	13 917.00		13 917.00	8 100.00	5 817.00	71.81
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	157 957 384.67	2 626 349.62	155 331 035.05	153 664 720.87	1 666 314.18	1.08
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 713 399.87		7 713 399.87	713 751.44	6 999 648.43	980.68
	Autres créances	5 175 503.95		5 175 503.95	13 011 958.60	7 836 454.65-	60.23-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	97 136 002.97		97 136 002.97	113 617 250.95	16 481 247.98-	14.51-
	Charges constatées d'avance (3)	201 838.00		201 838.00	123 001.93	78 836.07	64.09
	Total III	110 226 744.79		110 226 744.79	127 465 962.92	17 239 218.13-	13.52-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	268 184 129.46	2 626 349.62	265 557 779.84	281 130 683.79	15 572 903.95-	5.54-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 038.56	5 038.56		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	64 405 896.44	55 700 732.59	8 705 163.85	15.63
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 453 600.19-	8 705 163.85	18 158 764.04-	208.60-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	86 619 970.15	96 073 570.34	9 453 600.19-	9.84-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	3 166 686.15	1 624 935.15	1 541 751.00	94.88
	Provisions pour charges	400 387.20	338 805.20	61 582.00	18.18
	Total III	3 567 073.35	1 963 740.35	1 603 333.00	81.65
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 416.02	4 282.05	2 866.03-	66.93-
	Emprunts et dettes financières diverses	170 826 421.13	178 763 546.36	7 937 125.23-	4.44-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 849 079.37	3 225 744.89	1 376 665.52-	42.68-
	Dettes fiscales et sociales	2 680 762.80	1 029 688.78	1 651 074.02	160.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 400.00	22 800.00	11 400.00-	50.00-
	Autres dettes	812.02	2 906.02	2 094.00-	72.06-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	845.00	44 405.00	43 560.00-	98.10-
	Total IV	175 370 736.34	183 093 373.10	7 722 636.76-	4.22-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	265 557 779.84	281 130 683.79	15 572 903.95-	5.54-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	61 850 736.34	69 573 373.00		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 749 846.00	257 514.00	13 007 360.00	12 718 686.37	288 673.63	2.27
Chiffre d'affaires NET	12 749 846.00	257 514.00	13 007 360.00	12 718 686.37	288 673.63	2.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			33 162.58	4 633.98	28 528.60	615.64
Autres produits			376.59	14 079.48	13 702.89-	97.33-
Total des Produits d'exploitation (I)			13 040 899.17	12 737 399.83	303 499.34	2.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 834 380.30	8 660 948.52	173 431.78	2.00
Impôts, taxes et versements assimilés			176 248.61	141 361.66	34 886.95	24.68
Salaires et traitements			2 774 661.39	2 725 778.10	48 883.29	1.79
Charges sociales			1 248 652.88	1 209 004.75	39 648.13	3.28
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			62 857.82	41 585.74	21 272.08	51.15
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			1 603 333.00	4 199.00	1 599 134.00	NS
Autres charges			78 394.90	11 503.92	66 890.98	581.46
Total des Charges d'exploitation (II)			14 778 528.90	12 794 381.69	1 984 147.21	15.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 737 629.73-	56 981.86-	1 680 647.87-	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		15 960 772.00	15 960 772.00-	100.00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	435 005.89	575 925.90	140 920.01-	24.47-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	435 005.89	16 536 697.90	16 101 692.01-	97.37-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 963 814.77	7 774 082.19	189 732.58	2.44
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 963 814.77	7 774 082.19	189 732.58	2.44
2. Résultat financier (V-VI)	7 528 808.88-	8 762 615.71	16 291 424.59-	185.92-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 266 438.61-	8 705 633.85	17 972 072.46-	206.44-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187 161.58	470.00	186 691.58	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	187 161.58	470.00	186 691.58	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	187 161.58-	470.00-	186 691.58-	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	13 475 905.06	29 274 097.73	15 798 192.67-	53.97-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 929 505.25	20 568 933.88	2 360 571.37	11.48
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 453 600.19-	8 705 163.85	18 158 764.04-	208.60-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	2 613.00	16 327 263.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	7 790 310.00	7 769 025.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif dans la clôture des comptes annuels clos au 31 Juillet 2020.
Les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 juillet 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.
La société Aryzta France constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 17 Mars 2020. Toutefois, elle n'accuse pas de retard dans le paiement de ses fournisseurs ni auprès des institutions.
Pour faire face à la crise sanitaire, la société a mis en place des mesures telles que le recours au chômage partiel, la mise en place du télétravail, la réorganisation de ses services afin de maintenir l'activité.
Eu égard à ces mesures et à la situation de la société à la date de l'arrêté des comptes au 31/07/2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur le fait que le Groupe Aryzta actualise régulièrement ses prévisions. Ces dernières révèlent une trésorerie excédentaire même en se basant sur un scénario pessimiste.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation de la crise sanitaire étant extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts sur les mois à venir.

La société maintient ses actions et constate qu'il n'y a pas d'évènements post-clôture autre que la COVID-19 qui remettrait en cause les hypothèses retenues.
De plus, la société bénéficie du soutien financier du Groupe Aryzta.

En Août 2020, Le Groupe Aryzta a obtenu un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de sa banque pour un montant de 20 000 000 €. La durée de ce prêt est de 1 an remboursable le 12 Août 2021 avec une option de prolongation d'une durée maximale de 5 ans.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité de la société :

Aryzta France est la société holding française qui détient les participations indiquées dans la liste des filiales et participations de l'annexe. Elle réalise son chiffre d'affaires par le biais de refacturations de ses coûts aux filiales (fonctions centrales, services partagés). Ses produits financiers, le cas échéant, sont essentiellement constitués des dividendes de ses filiales. Ses charges financières rémunèrent essentiellement l'emprunt contracté auprès d'une société irlandaise du groupe, Aryzta Bakeries Ireland.

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société Aryzta France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 2 060 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Contrôle fiscal

La société Aryzta France a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont la nature porte sur la contribution additionnelle de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos au 31/07/2015.
La société n'ayant pas accepté les redressements notifiés, seuls les intérêts et majorations ont été comptabilisés et réintégrés fiscalement dans les comptes clos au 31/07/2020 pour un montant de 186 713 €.
Une provision de 1 506 K€ a été comptabilisée au titre du risque sur le contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/07/2015, 31/07/2016 et 31/07/2017.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 28 % jusqu'à 500 K€ et 31 % au-delà
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Capitaux propres :

Le Résultat 31/07/2019 s'élevant à 8 705 164 € a été affecté au compte "Report à nouveau".
Le résultat 31/07/2020 s'élève à 9 453 600 €.

Variations significatives

- Participations : 1 616 K€
Actions du Groupe Hubert Logistique, suite augmentation du capital.

- Clients : 7 000 K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : < 7 836 > K€
* Concerne les sociétés du groupe : < 6 164 > K€
* Impôt sur les sociétés : < 1 636 > K€
* Tva : < 61 > K€
* Cvae : < 31 > K€
* Autres comptes : 56 K€
< 7 836 > K€

- Disponibilités : < 16 481 > K€

- Emprunts et dettes financières : < 7 937 > K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe

- Fournisseurs : < 1 377 >
* Groupe : < 1 973 > K€
* Hors Groupe : 596 K€
< 1 377 > K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- Dettes fiscales et sociales : 1 651 K€

* Personnel	:	36 K€
* Tva	:	1 441 K€
* Taxes	:	174 K€
		1 651 K€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 024 259		162 042
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 300		28 251
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours	28 251		
TOTAL	46 308		28 251
Autres participations	24 045 232		1 615 554
Prêts, autres immobilisations financières	131 164 264		5 817
TOTAL	155 209 496		1 621 371
TOTAL GENERAL	156 280 063		1 811 664

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	54 241	51 850	1 080 210	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			35 551	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours	28 251			
TOTAL	28 251		46 308	
Autres participations			25 660 786	
Prêts, autres immobilisations financières			131 170 081	
TOTAL			156 830 867	
TOTAL GENERAL	82 492	51 850	157 957 385	

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	880 411	51 981	51 850	880 542
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 308	10 877		15 185
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	15 065	10 877		25 942
TOTAL GENERAL	895 476	62 858	51 850	906 484

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	51 981				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 877				
TOTAL	10 877				
TOTAL GENERAL	62 858				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	338 805	61 582			400 387
Autres provisions pour risques et charges	1 624 935	1 541 751			3 166 686
TOTAL	1 963 740	1 603 333			3 567 073

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 719 866				1 719 866
TOTAL	1 719 866				1 719 866
TOTAL GENERAL	3 721 241	1 603 333			5 324 574
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 603 333			

Autres provisions pour risques et charges

Provision litige fournisseur.....	50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL.....	1.575 K€
Provision litige divers.....	36 K€
Provision risque contrôle fiscal	1.506 K€
	3.167 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	13 917		13 917
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	7 713 400	7 713 400	
Personnel et comptes rattachés	19 821	19 821	
Impôts sur les bénéfices	3 566 034	3 566 034	
Taxe sur la valeur ajoutée	730 940	730 940	
Divers état et autres collectivités publiques	57 105	57 105	
Groupe et associés	794 250	794 250	
Débiteurs divers	7 353	7 353	
Charges constatées d'avance	201 838	201 838	
TOTAL	144 260 823	13 090 742	131 170 081
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 817		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 416	1 416		
Emprunts et dettes financières divers	114 331 555	811 555		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	1 849 079	1 849 079		
Personnel et comptes rattachés	507 857	507 857		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	375 693	375 693		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 525 214	1 525 214		
Autres impôts taxes et assimilés	272 000	272 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 400	11 400		
Groupe et associés	56 494 866	56 494 866		
Autres dettes	812	812		
Produits constatés d'avance	845	845		
TOTAL	175 370 736	61 850 736		113 520 000

Le prêt accordée par Aryzta Bakeries Ireland vient à échéance au 31/07/2024. Son taux est de 6.75%.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 4 août 2005 et entrée en vigueur à la même date avec les sociétés détenues par Aryzta France pour une durée indéterminée à compter du 4 août 2005.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 11 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel outillage	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Le poste "Autres immobilisations financières" figurant à l'actif du bilan pour 131 156 164 € est composé des mali de fusion suivants :

- 23 256 294 € provenant de la TUP de Hubert Développement avec Hubert Finance
- 1 903 371 € provenant de la TUP d'Amp avec Hubert Finance
- 105 996 499 € provenant de la TUP de Hubert Finance avec Aryzta France

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières".

Mali technique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498
PS	11 872		11 872
BPL	4 051		4 051
MAR	8 035		8 035
CDP	34 332		34 332
SGP	710		710
	131 156		131 156

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Un test de dépréciation des titres et des mali techniques est mené à chaque date d'inventaire ou lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Les tests sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des titres et des mali techniques à leur valeur d'utilité correspondant à la plus haute des valeurs suivantes :
- actif net comptable de la participation
- valeur d'entreprise (flux de trésorerie actualisés avec un taux de 8.5% et diminués de la dette nette de la participation)

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	150 249
Autres créances	6 000
Total	156 249

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	811 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 446 118
Dettes fiscales et sociales	976 190
Autres dettes	300
Total	3 234 163

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	201 838
Total	201 838
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	845
Total	845

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	25 660 786		
Créances clients et comptes rattachés	7 602 500		
Autres créances	794 250		
Emprunts et dettes financières diverses	170 826 421		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 361		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	96 073 570
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	96 073 570
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	96 073 570
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	8 705 164
Autres variations	18 158 764-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	86 619 970
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	9 453 600-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	9 453 600-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	13 007 360
Total	13 007 360

Répartition par secteur géographique	Montant
France	12 749 846
Export	257 514
Total	13 007 360

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	43
Agents de maîtrise et techniciens	20
Employés	6
Total	69

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 963 815	435 006
Dont entreprises liées	7 790 310	2 613

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 67 800 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 67 800 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 0,80 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 41 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2020 : 400 387 €

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- effort de construction	19 695
- risque divers	36 000
Autres :	
- indemnité de fin de carrière	400 387
Total des allègements	456 082

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 127 703 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Les chiffres clés du sous-groupe français d'Aryzta sont :
- le montant de l'actif immobilisé : 197 317 141 €
- le montant des capitaux propres: 97 358 523 €
- le nombre des membres du personnel employés en moyenne au cours de l'exercice : 852

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- France Distribution	108 000	3 915 676	100.00	2 278 732	2 278 732			64 386 679	149 839-		
- France Nord Distribution	40 000	978 260	100.00	1 323 456	1 323 456			14 172 713	72 120		
- Jallon	312 000	2 039 942	100.00	5 800 000	5 800 000			23 375 534	219 601		
- Boul'Pat Atlantique	46 000	2 200 373	100.00	7 622	7 622			21 280 848	274 800		
- Boul'Pat Service	80 000	2 021 439	100.00	4 120 000	4 120 000			26 327 495	69 199		
- Normandie Gel Distribution	96 000	1 279 659	100.00	1 317 025	1 317 025			7 489 128	338 990		
- Patis Service	180 000	2 577 023	100.00	3 671 948	3 671 948			20 186 677	851 607		
- Boul'Pat Littoral	39 987	667 212	100.00	1 695 989	1 695 989			9 193 789	11 649-		
- Martin Diffusion	97 679	1 806 793	100.00	369 715	369 715			13 790 631	6 963		
- Sogepat	38 112	228 222	100.00	900 000	900 000			4 952 007	118 856-		
- Coup de Pates	130 000	5 689 808	100.00	38 112	38 112			16 974 527	2 121 946		
- Groupe Hubert Logistique	65 000	178 631	100.00	3 130 553	1 615 554			4 788 717	178 631		
- Belgagel	100 000	4 639 706	99.99	99 999	99 999			7 735 978	491 273		
- Lusigel	600 000	168 420	100.00	600 000	600 000			2 406 113	1 066-		
- ABF	270 000	283 163-	100.00	270 000	65 133			740 082	112 813		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- Filiales (+50% capital déten											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalité marché	359	
- Contravention	90	
- Pénalités IS	186 713	
- contribution exceptionnelle 31/07/2015		
Total	187 162	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements assurance	1 038
Remboursements formation	28 600
Remboursement Urssaf	3 525
Total	33 163